



BORDEAUX

DÉCLARATION SNEP-FSU AU CRUNSS DU 6 OCTOBRE 2023

En pleine coupe du Monde de rugby et alors que notre pays accueillera les JOP à l'été 2024, l'état des lieux de l'EPS et du sport scolaire, en cette rentrée est catastrophique dans notre académie.

Toutes les études s'accordent sur la nécessité de développer la pratique physique et sportive pour les jeunes. De plus, plusieurs rapports parlementaires affirment que « la revalorisation de l'EPS apparaît comme un enjeu majeur de l'héritage olympique » ou « un besoin urgent de revaloriser l'EPS à l'école ».

Mais si les « coups de communications » du gouvernement sur le « plus de sport à l'école » saturent les antennes, la réalité du terrain est toute autre !

Au niveau national, des horaires EPS n'étaient pas assurés dans 10 % des établissements scolaires faute de recrutements suffisants. Le SNEP-FSU a recensé 2 000 heures hebdomadaires. C'est une situation qui s'aggrave depuis 2019 !

Dans notre Académie, le SNEP-FSU a recensé 42 établissements où des horaires n'étaient pas assurés dès la rentrée. Cela représente 667 heures hebdomadaires. C'est l'équivalent de 10 collèges de taille moyenne sans EPS dès la rentrée !

Et malheureusement aujourd'hui encore dans certains établissements, il manque des professeurs d'EPS et les élèves n'ont pas eu cours d'EPS depuis 5 semaines...

Cette situation constitue une première entrave au développement du sport scolaire. La Journée Nationale du Sport Scolaire mi-septembre, est le point d'orgue du lancement de l'année pour toutes les AS... Avec les chiffres précédemment cités, le SNEP-FSU déplore la situation dans laquelle sont placées les AS qui ont dû commencer avec un effectif réduit (parfois 1 professeur d'EPS sur 3 était présent à la rentrée...)

Au départ, nous avons dû composer avec la volonté de la Direction Nationale d'imposer le mail des responsables légaux pour valider les licences des élèves. Heureusement la mobilisation rapide et massive du SNEP-FSU a permis l'annulation de cette mesure.

De nombreux et nombreuses collègues, nous ont alerté également sur des tensions entre les chefs d'établissement et les équipes EPS concernant les « absences » dues au sport scolaire, ceci étant très intimement liés avec la politique concernant les RCD.

Nous tenons à dénoncer fermement ces pratiques, et le SNEP-FSU demande à ce que Madame la Rectrice en tant que présidente du CRUNSS, redéfinisse clairement ce point avec les chefs d'établissement.

Nous nous permettons d'insister sur le fait que lorsque nos collègues participent à l'organisation d'une rencontre UNSS, à un jury de compétition ou qu'elles et ils accompagnent leurs élèves, elles et ils sont dans le cadre de leur forfait hebdomadaire d'AS, et donc dans le cadre de leurs missions, telles que définies par la circulaire du 29 avril 2015.

Le SNEP-FSU se réjouit de se retrouver pour la première fois en séance avec la nouvelle équipe du Service Régional de l'académie de Bordeaux. Nous souhaitons de vive voix officiellement la bienvenue à Laurent Mangard et Nathalie Cayeux, ainsi qu'à Mme CHEVILLON, IA-IPR. Cette instance doit permettre de faire vivre les débats démocratiques autour du sport scolaire, particulièrement dynamique sur notre territoire grâce notamment aux directeurs départementaux en concours avec les cadres régionaux, et grâce à la volonté de tous les acteurs du CRUNSS (et des CDUNSS) et aux animateurs d'AS, d'aider au développement du sport scolaire pour tous et sur tous les territoires !

Le SNEP-FSU redit ici la nécessité de travailler en équipe autour du PADSS 2024 2028 qui définira les lignes directrices du sport scolaire au niveau académique en adéquation avec les priorités nationales mais aussi en adéquation avec les bilans qui seront faits des PDDSS existants.

Enfin, il est l'occasion également d'évoquer les élections des élus des AS : Ce sont les seuls membres élus directement par les comités directeurs des AS, qui siègent dans les instances décisionnelles de l'UNSS.

C'est un moment fort démocratique de la vie des AS à ne pas louper ; nous demandons une vigilance quant aux constitutions des listes, et à ce que tous les présidents d'AS mettent tout en œuvre pour que toutes les AS votent ; ce serait une belle victoire de la vie citoyenne.